

Mail reçu le 31/05/2023 à 15h10

Objet : Consultation du public relative à la demande de défrichement d'une surface de 03,7950 hectares de la Commune de Vensac, pour un projet de construction d'un lotissement « Vensac Océan III » sur la commune de Vensac.

(Participation du public par voie électronique du mardi 02 mai 2023 au mercredi 31 mai 2023 inclus)

**Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer,
je vous prie de trouver en PJ ci-après les observations concernant ce projet**

--

François DREYDEMY

VOIR PAGE SUIVANTE

François DREYDEMY
10 rue du général Pommies
33600 PESSAC
Bordeaux, le 27 mai 2023

DDTM de la Gironde
Service des Procédures Environnementales Cité Administrative
- B.P 90 2 rue Jules Ferry 33090 Bordeaux Cedex

Je pose mes observations concernant l'enquête en tant que propriétaire d'une maison située au 10 rue des dunes sur Vensac Ocean

- sur la forme :

J'ai été informé de la diffusion d'un avis d'enquête par mes voisins, je suis donc parti à la recherche de cet avis, et j'ai été indigné des choix qui ont été faits pour en assurer sa diffusion, aussi il est important que la mairie prenne en considération les éléments suivant :

- La diffusion de cet avis n'est pas visible pour le public, en effet , il est situé à plus d'une dizaine de mètres du bord de route et ne permet pas d'en faire la lecture et de savoir de quoi il s'agit (photo N°1).



- Si l'on tente de s'approcher pour connaître la nature de cet affichage, la présence de ronces et d'ajoncs ne permet pas d'être assez près pour lire le contenu du document (photo 2 et 3).



- Je rajoute qu'une personne à mobilité réduite ne pourra accéder au panneau du fait de la nature du sol. Le choix de l'affichage exclut donc les personnes en situation en handicap, ce point n'est pas tolérable à notre époque et doit être pris en compte par la mairie.

Je demande donc dans un premier temps la prolongation de l'enquête publique et la mise en place d'un affichage qui permet à tout personne (y compris porteurs d'un handicap) de pouvoir y participer.

A ce titre, je vous informe que le défenseur des droits est sollicité à ce sujet afin que ce type d'erreur ne se reproduise plus.

Concernant le fond de cet affichage.

- Voici une photo aérienne concernant la zone à défricher datant de septembre 2019 :



La même zone en novembre 2021:



Cet avis d'enquête public concernant le défrichement interroge donc forcément car celui-ci a déjà eu lieu sur des pins de petite taille sans qu'il n'y ait eu entre-temps aucune plantation

de pin... cet état de fait provoque la colère et l'incompréhension des habitants de la zone concernée et laisse craindre une duperie qui remet en question la confiance que l'on doit avoir en un élu.

Quel est donc la méthode utilisée par la mairie pour d'abord effectuer une coupe rase, puis par la suite, demander un défrichage sans avoir reboiser la forêt entre-temps ?

A cette question, je demande que les services de l'État chargés du dossier interrogent la mairie sur sa volonté réelle de prendre en compte les contraintes environnementales à l'heure de l'urgence climatique.

- Depuis des années, la mairie de Vensac s'est lancée dans une logique d'urbanisation en créant des lotissements. Aucune infrastructure publique n'accompagne ce développement : même la sécurité concernant les plages interroge puisque la mairie n'assure pas de baignade surveillée à proximité de la zone. Il n'est pas envisageable de densifier cette zone sans accompagner les services publics de proximité.
- Les feux de fortes récents font craindre pour notre sécurité.

M.Dreydery